

Etats et possibilités de migration des poissons migrateurs amphihalins des bassins Charente et Seudre

Réunion de lancement – Saintes, le 22/11/2019

Liste des présents :

- Abdallah Yann, bureau d'études SCIMABIO Interface ;
- Albert François, MIGADO – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Buard Eric, CREAA – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Cazaubon David, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime (FDPPMA 17) ;
- Charrier Fabien, bureau d'études FISH-PASS ;
- Davitoglu Yann, SMBS ;
- Doumeret Fabien, SYMBAS ;
- Fonteny Sylvie, CD17 ;
- Gracia Jean-François, Conseil Départemental de Charente (CD16) ;
- Maindron Bernard, SYMBAS ;
- Margat Alain, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saintes en charge du développement durable ;
- Maridet Elisabeth, Service Départemental (SD) de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de la Charente-Maritime (17) ;
- Le Bars Lydie, Conseil Départemental de Charente-Maritime (CD17), service Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) ;
- Ledroit Marie, SBCP ;
- Parcollet Anne-Laure ; SYMBA Bandiot-Tardoire ;
- Peigne Jean-Claude, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres (FDPPMA 79) ;
- Postic-Puifif Audrey, EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Rethoret Harold, SYMBO ;
- Rojo-Diaz Emmanuel, SYBTB ;
- Sirot Baptiste, EPTB Charente ;
- Taligrot Stéphane, Conseil Départemental de Charente (CD16) ;
- Tallerie Sammie, SYMBA.

Liste des excusés :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Charente eaux ;
- Département de la Vendée (86) ;
- Direction Régionale, AFB ;
- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Rigaud Christian, IRSTEA Bordeaux.

Introduction réalisée par M. Sirot, Directeur de l'EPTB Charente. Il annonce que l'étude a été confiée au groupement Scimabio Interface/Fish-Pass afin d'avoir un appui extérieur et un regard neutre sur les potentialités piscicoles des bassins Charente et Seudre. Il précise que l'étude vise à acquérir des connaissances sur les espèces mais aussi de valoriser les suivis de la Cellule migrateurs Charente Seudre (CMCS). Cette étude permettra également **d'alimenter les SAGEs** (notamment Charente et Boutonne) en intégrant des données comme le taux d'étagement, le taux de fractionnement. Il insiste sur le fait que le bassin de la Seudre est bien intégré à cette étude.

Présentation du groupement, de l'organisation de l'étude et de la méthodologie par M. Abdallah et M. Charrier Voir présentation Powerpoint jointe.

Plusieurs personnes proposent des acteurs supplémentaires à contacter/intégrer :

- Les **Fédérations de pêche** de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne et de la Dordogne qui dont une partie du territoire d'action se situe sur le bassin versant de la Charente ;
- **Associations naturalistes** (LPO, CPIE, Charente Nature). La LPO gère notamment les sites Natura 2000 : « Vallée de la Charente », « Marais de Rochefort », « Estuaire et basse vallée de Charente ». Ils disposent peut-être de données « poissons » dans leurs bases ?
- L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARBNA).

Concernant la **transmission des données** par les acteurs, certains évoquent une charge de travail déjà importante en cette fin d'année et qu'il sera difficile d'envoyer les données disponibles et de prendre du temps pour les expliquer d'ici fin décembre 2019. Mme. Postic-Puivif propose de concerter la CMCS pour **pré-flécher la donnée** et permettre un gain de temps aux acteurs locaux. M. Abdallah précise qu'un bilan de la donnée rapatriée sera produit début 2020 et que des **relances ciblées** seront réalisées afin de ne pas trop s'écartez du calendrier de travail prévisionnel.

A la demande des acteurs, une **feuille de route** sera produite par SCIMABIO Interface pour accompagner les partenaires sur l'utilisation des outils « **OneDrive** » et « **Trello** ».

M. Cazaubon indique que la question de la **propriété de la donnée brute** (et donc son accessibilité) doit être prise en compte dans la démarche engagée. Il est très probable que certains types de données brutes **ne soient pas accessibles ou accessibles sous conditions** (conventionnement ?). L'exemple des données brutes « suivi des assecs » est évoqué.

Sur la partie Habitats, M. Rethoret demande si les **données CARHYCE** et les **travaux de restauration d'habitats** pourront être couplés avec les données poissons migrateurs. M. Charrier répond que cela sera réalisé.

Pour la partie bilan des dispositifs de franchissement, M. Sirot précise que **l'expertise in situ des dispositifs de franchissement** par les bureaux d'études n'est **pas prévue dans le cadre du marché**. En revanche, **l'avis des acteurs locaux** ou certaines informations de terrains (observation de poissons bloqués en aval d'ouvrage par exemple) permettront de faire un premier bilan. M. Abdallah rajoute que la connaissance des techniciens de rivière sur la **fonctionnalité en routine des passes à poissons existantes** sera également importante à recueillir. Il s'agit d'une donnée cruciale pour bien appréhender les contextes migratoires car au-delà de l'équipement, c'est bien le bon fonctionnement des équipements au bon moment qui est un enjeu.

La présentation de la diapositive concernant **l'état d'avancement de la politique RCE** suscite des réactions des acteurs, notamment en Charente-Maritime. Les FD et techniciens de rivière contestent **la liste d'ouvrages prioritaires pour la « continuité apaisée » proposée par la DDTM, ils auraient souhaité que plus d'ouvrage de la liste 2 soient inscrit en prioritaire.**

La liste « continuité apaisée » repose sur les projets et études déjà engagés et non sur les enjeux piscicoles, sans forcément de logique *aval-amont a fortiori*. De plus, l'axe Boutonne semble avoir été oublié (aucun ouvrage en priorité 1). La **définition des ouvrages de priorité 1 est très déséquilibrée** entre les départements Charente-Maritime (44 ouvrages en priorité 1 dont 28 avant 2023 et 16 avant 2027, les 58 restants de la Liste 2 => après 2027) et Charente (94 ouvrages en priorité 1 dont 81 avant 2023 et 13 avant 2027, les 11 restants de la Liste 2 => après 2027), traduisant des méthodes de travail sensiblement différentes. Bien que le contexte soit flou à cette heure, une des menaces de la politique « RCE apaisée » est que les Agences de l'Eau priorisent les financements sur les ouvrages présents dans cette liste, aux dépens d'autres ouvrages potentiellement à plus forts enjeux biologiques/écologiques. Mme. Fonteny précise que le Département de la Charente-Maritime peut aider des projets de restauration de la continuité écologique.

Concernant l'option de **saisie d'ouvrages dans GEOBS**, M. Davitoglu, technicien de rivière de la Seudre, indique qu'il a identifié **55 ouvrages à renseigner** dans GEOBS. De même, M. Albert indique qu'il serait intéressant d'identifier et de renseigner les principaux ouvrages des zones de marais (exemple : premier ouvrage à la mer). M. Albert demande quelles données les syndicats devront fournir pour alimenter la base GEOBS ? M. Charrier répond qu'il va contacter l'AFB qui gère la base pour connaître les données à rentrer *a minima*. A la demande de M. Sirot, une question spécifique à la saisie d'ouvrages dans GEOBS sera intégrée aux entretiens réalisés avec les acteurs du territoire.

Pour la partie base de données, M. Sirot demande de bien **prévoir une interopérabilité des bases de données existantes à l'échelle nationale**, notamment les possibilités d'imports/exports entre les bases. M. Abdallah répond que cela est prévu mais que cela dépendra aussi des autorisations et accès que permettront les gestionnaires des bases de données nationales. De plus, de nombreuses bases existent aujourd'hui (ASPE/FNPF/Stacomi/ROE/Sisalp...), **portées par des acteurs variés** et avec **des durées de vie plus ou moins longues** (exemple, base ASPE). Il sera sans doute difficile d'assurer une interopérabilité avec toutes ces bases. Une **priorisation devra donc être effectuée**, les critères de priorisation restant à définir en collaboration avec la CMCS.

Questions et remarques complémentaires en fin de présentation :

M. Margat souligne l'importance de bien intégrer l'aspect **réchauffement climatique** (déficit hydrique notamment sur le territoire) dans la présente étude et essayer d'évaluer les impacts sur la faune et la flore. Notion d'**aide à la décision** concernant l'objectif supra de cette étude.

Mme. Le Bars demande si l'aspect **préddation** (Silure et Cormoran) est finalement intégré dans l'étude. M. Charrier indique que ce paramètre n'a finalement pas été intégré au cahier des charges. M. Abdallah rajoute qu'il sera néanmoins forcément abordé dans le cadre de l'état des POMI. Mme. Postic-Puivif précise que le sujet a été retiré du cahier des charges suite à la réunion de travail sur le cahier des charges d'octobre 2018 car qu'il s'agit d'une réflexion à part entière.

Prochain rendez-vous pour le COPIL = Bilan à mi-parcours, mi-avril 2020